

Le projet sportif des Profondeville Sharks

Le club des Profondeville Sharks présente un projet sportif cohérent pour toutes les catégories d'âge tracé par le comité sportif et validé par le comité du club. Ce projet met en avant les valeurs suivantes :

- Le travail
- L'écoute et l'envie de progresser
- La récompense des 2 premiers

En 2016-2017, la direction technique est assurée par Michel Bechoux, il est assisté de 2 personnes dans le comité sportif : Dany Waeyaert pour les catégories « petits panneaux », et Michel Thémans

Progresser, c'est avant tout du travail. Un soin tout particulier est accordé à la formation des jeunes, matérialisée par un staff de formation composé des meilleurs entraîneurs, encadrés par une direction technique de grande compétence dont l'objectif est de faire progresser chaque joueur/joueuse dans la pratique de son sport favori. Le nombre de séances d'entraînement sera adapté à chaque catégorie d'âge. Néanmoins, afin de favoriser le développement de nos graines de champions, des séances supplémentaires pourront être proposées à ceux ou celles qui le souhaitent, éventuellement dans des équipes d'une catégorie d'âge supérieure, **avec l'accord des entraîneurs respectifs** et la direction technique. Des séances de techniques fondamentales ou de 'shooting' sont par ailleurs proposées à certains jeunes joueurs/joueuses. Des stages sont également organisés par le club en début et en cours de saison, afin de pouvoir travailler sur des périodes plus larges que les séances d'entraînement habituelles. A cette occasion, chaque joueur/joueuse aura l'occasion d'être confronté à des joueurs/joueuses provenant d'autres équipes, voire d'autres clubs, sous l'encadrement d'autres entraîneurs de qualité.

Un temps de jeu optimal sera octroyé à tous les jeunes jusque et y compris la catégorie benjamin, selon les recommandations de la Fédération en la matière. Néanmoins, afin d'encourager l'investissement optimal de chacun, nous invitons chaque joueur/joueuse à participer à tous les matches, tant à domicile qu'à l'extérieur. En cas de non-respect de ces règles, l'entraîneur aura le loisir de ne pas sélectionner le ou les joueurs/joueuses concernés. A partir des minimales, l'objectif affiché sera clairement de constituer les équipes les plus compétitives possibles, en favorisant l'évolution des meilleurs éléments. Dans ces deux configurations, la participation régulière aux entraînements constituera un élément prépondérant dans le cadre de la sélection pour participer aux matches. Dans le contexte des **coupes** organisées par l'AWBB ou par la Fédération Belge ainsi que des **tours finaux de championnat**, les équipes alignées seront composées des meilleurs joueurs/joueuses, en âge pour la catégorie, même si ceux-ci font généralement partie d'un groupe évoluant dans une catégorie supérieure. L'objectif à ce niveau étant d'offrir la meilleure représentativité sportive possible, lors d'occasions susceptibles de constituer une vitrine pour le club. Lorsque les effectifs d'une équipe sont réduits ou lorsque la présence d'un joueur/joueuse présentant des qualités particulières est requise, il sera possible de compléter l'équipe, lors des matches, par 1 ou 2 joueurs/joueuses d'une catégorie inférieure en veillant à respecter le principe de la tournante, afin d'éviter que ce soient toujours les mêmes joueurs/joueuses qui occupent ces postes. Cette possibilité est laissée à l'appréciation du coach qui en fera la demande au directeur technique pour aval.

Globalement, le projet des Profondeville Sharks poursuit les objectifs suivants :

- permettre à chacun d'appréhender et de pratiquer son sport dans un environnement adapté, avec un encadrement de qualité, avec appréciation périodique du niveau sportif atteint,
- assurer la formation sportive des jeunes,
- incorporer au maximum les jeunes issus de ses équipes de jeunes, dans les différentes équipes sénières,
- mettre en place une politique sportive ambitieuse au sein des différentes équipes, en alignant des équipes compétitives à tous les niveaux de compétition,
- assurer de régulières animations sportives et extra-sportives afin de créer un esprit de groupe, nécessaire pour développer une saine émulation, favorable à tous.



Notre objectif est de développer le goût du sport, du basketball en particulier, chez les jeunes et leur permettre, de travailler, d'apprendre et d'évoluer, selon leurs aptitudes, vers un niveau sportif qui leur assure la plus grande sérénité.

Pour développer ce projet le club des Profondeville Sharks s'est constitué en une association sans but lucratif active dans le secteur du sport et du basketball, et fonctionne exclusivement grâce à l'implication de Volontaires.

L'association souhaite faire appel aux services du Volontaire en dehors de tout contrat, et, en particulier d'un contrat de travail, dont le lien de subordination et la rémunération propres à cette relation de travail sont ici expressément écartés. Le Volontaire accepte cette mission sans pour autant s'engager contractuellement avec l'association.

En conséquence, l'association informe le Volontaire des éléments suivants :

1° Statut juridique de l'association

L'association est une association sans but lucratif constituée conformément à la loi du 21 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

2° La finalité de l'association

Conformément à l'article 4 de ses statuts, l'association a pour but le développement de l'éducation physique en général et du basket-ball en particulier ; elle pourra poursuivre des activités profitables devant lui permettre de financer son but.

3° L'activité volontaire

Le Volontaire apporte son aide au fonctionnement journalier de l'association.

Les tâches principales à effectuer sont les suivantes :

- administratives,
- encadrement sportif,
- transport des sportifs,
- préparation et remise en ordre des salles et locaux divers lors des matches ou événements
- organisés par l'association,
- gestion des bars et de la cafétéria,
- ...

Cette liste n'est pas limitative : toute aide nécessaire à la bonne marche de l'association pourra être confiée à un Volontaire.

4° Indemnités

Il n'est accordé aucune rémunération au Volontaire pour l'activité volontaire qu'il réalise au profit de l'association.

Le Volontaire ne bénéficie, en règle générale, d'aucun défraiement forfaitaire, ni d'aucun remboursement sur base de pièces justificatives.

5° Responsabilité

L'association est tenue responsable des dommages causés par le Volontaire à elle-même ou à des tiers dans l'exercice d'activités volontaires à la condition que ces dommages résultent d'une faute légère occasionnelle du Volontaire.

L'association ne répond donc pas des dommages causés par le Volontaire à la suite d'un dol, d'une faute lourde ou de fautes légères habituelles.

6° Assurance

L'association a souscrit une assurance couvrant sa propre responsabilité civile, à l'exclusion de la responsabilité contractuelle.

Les Volontaires qui disposent d'une licence délivrée par la fédération (AWBB) sont couverts en responsabilité civile et dommages.

7° Devoir de réserve

Le Volontaire s'engage à exécuter ses activités avec régularité et discrétion, dans le respect des intérêts de l'association et de tous ses membres.

Je suis Joueur/Joueuse au Profondeville Sharks

Je respecte :

1. L'inscription au club signifie l'adhésion totale du règlement ci – dessous.
2. Le Coach se réserve le droit, en cas de manquements graves (si un joueur n'est pas assidu et appliqué aux entraînements), d'annuler sa participation à un ou plusieurs matches.
3. En cas de conflit ou de divergence de point de vue, chacun aura le droit d'exposer ses griefs au Comité qui se fera un devoir de réagir et de trouver une solution.
4. En adhérant au club, le joueur s'insère dans un groupe sportif apolitique, pour pratiquer du basket et où seules sont prises en considération ses qualités sportives.
5. Les seuls critères de sélection sont notamment la technique individuelle, l'assimilation de méthodes et tactiques collectives, la condition physique, l'esprit de Club, l'assiduité aux entraînements et la qualité du travail fourni lors des entraînements.
6. Le joueur veillera à créer et maintenir un climat de camaraderie envers tous les membres du Club, et s'abstiendra de toute discrimination de tout genre.
7. Le joueur se fera un devoir d'être toujours d'une correction parfaite aussi bien envers son Entraîneur/coach, qu'envers ses équipiers, les Membres du Comité, les adversaires, les Officiels, les arbitres et le public.
8. Le joueur se conformera scrupuleusement aux directives de l'Entraîneur/coach en matches comme lors des séances d'entraînements. Il se réservera néanmoins le droit d'exposer au délégué de l'équipe ses griefs éventuels, si un conflit sérieux l'oppose à l'Entraîneur/coach ou à un ou plusieurs de ses équipiers. Au cas où ce conflit ne peut être réglé à ce niveau, l'avis du comité pourra être demandé. Ce dernier devra statuer.
9. Les dates et heures d'entraînement sont communiquées aux membres en début de saison. Le joueur veillera à y être présent en tenue sportive cinq minutes avant le début de l'entraînement. Tout retard devra être justifié. De même, le joueur qui désire, pour un motif sérieux, être libéré avant la fin de l'entraînement en fera part à l'Entraîneur en début de séance.
10. Si, par suite de blessure, maladie ou tout autre motif sérieux, un joueur sait à l'avance qu'il ne pourra participer soit au match, soit à l'entraînement, il est tenu d'en avertir le plus rapidement possible l'entraîneur/coach ou le Responsable de son équipe.
11. Le joueur est responsable de l'équipement qui lui est confié et qui reste la propriété du Club. Il veillera à maintenir son équipement dans un état impeccable. Toute perte ou détérioration grave d'une partie de cet équipement sera signalée immédiatement au Responsable de son équipe ou à un Membre du Comité. Le joueur est tenu de remettre l'équipement qui lui a été attribué lorsque le Comité le juge nécessaire.
12. Le joueur est tenu de respecter le matériel et les installations mis à sa disposition (douches, salles, balles, ...). Tout manquement constaté pourra faire l'objet d'une sanction.
13. Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent, lorsqu'ils ne participent pas au jeu, rester assis sur le banc des remplaçants. Ce dernier est strictement réservé aux joueurs, coach, assistant coach, délégué (pour équipes premières).
14. Lors des «temps-morts», les remplaçants se lèvent et accompagnent le coach jusqu'à la ligne de touche afin d'encourager leurs équipiers et d'écouter les directives qui leur sont données.
15. Les joueurs, qu'ils soient sur la touche ou sur le terrain, ainsi que leurs supporters, s'abstiendront de critiquer leurs équipiers mais ils leur prodigueront au contraire leurs encouragements.
16. Même s'il doit quitter le terrain pour 5 fautes, le joueur ne regagnera pas le vestiaire mais restera sur le banc des remplaçants jusqu'au coup de sifflet final, sauf instructions spéciales des arbitres ou du Coach.
17. Afin de permettre la préparation de la saison suivante, tout joueur est tenu de payer un acompte sur sa cotisation avant la fin du mois d'avril précédant la saison. Le non paiement de l'acompte entraîne l'éviction du joueur.
18. La cotisation annuelle doit être réglée par le joueur pour la fin du mois de juin précédant la saison (date de la rentrée des listes officielles à la Fédération). Le non-paiement de la cotisation annuelle entraîne l'éviction du joueur.
19. Tout nouveau joueur désireux de faire partie du club fera l'objet d'une évaluation technique avant sa possible adhésion au club.
20. Tout nouveau joueur ne sera affilié à l'AWBB qu'après le paiement complet de sa cotisation.

21. Le joueur est tenu de rentrer l'attestation médicale dûment remplie et signée par son Médecin et ce pour le début de la période d'entraînement. Le non respect de cette obligation entraîne également l'éviction provisoire du joueur.
22. Toute blessure survenue au cours d'un match ou d'un entraînement doit être signalée dans les 24 heures au Responsable d'équipe ou à un Membre du Comité. Ainsi, le joueur blessé pourra accomplir les formalités nécessaires pour prétendre au bénéfice de l'indemnité résultant de la police d'assurance que le Club a contractée pour chacun de ses joueurs.
23. Le joueur qui, en cours de saison, souhaite suspendre son activité au sein du club doit expressément, dès le début de sa cessation d'activité, en aviser le Comité. Le joueur, éventuellement accompagné de ses parents pourra être convoqué à une séance du Comité pour y exposer les raisons de sa décision. Cette cessation d'activité ne fera pas l'objet d'un remboursement de la cotisation.
24. Le joueur qui, à l'issue de la saison, désire solliciter son transfert pour un autre Club se conformera aux Statuts fédéraux réglant cette matière. La période de mutation s'étale du 15 mai au 15 juin inclus, en aucun cas le club n'effectue de démarche, mais bien le joueur et le Club acquéreur.
25. Le joueur et ses parents s'efforceront de participer dans la mesure de leurs possibilités aux activités extra-sportives organisées par le Club («dîners», organisations diverses). En ce qui concerne les tenues de bar, le joueur et ses parents devront obligatoirement participer à leurs tours de rôle. Les rôles de bar par équipe seront communiqués au coach de chaque équipe en début de saison. Le coach est responsable de l'organisation des tenues de bar pour son équipe.
26. Les coaches ne sont pas responsables du joueur, de la joueuse en dehors des heures d'entraînement et de match.
27. Les bijoux et objets de valeur restent à la maison. Le club ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.
28. Par mesure de sécurité, les bandeaux aux poignets, bras, tête, ainsi que les bracelets, bagues, colliers, boucles d'oreilles sont à proscrire pour les matchs et entraînements.
29. Tous comportements jugés violents par un Entraîneur/coach ou un délégué ou un membre du comité, pendant un match ou un entraînement, seront sanctionnés.
30. Tout usage de vocabulaire grossier indigne d'un joueur ou d'un coach, pendant un match ou un entraînement, sera sanctionné.

Je reçois

- une infrastructure technique performante (locaux propres, matériel adapté, surveillance, ...), répartie sur plusieurs sites,
- une formation assurée par des cadres de qualité (diplômés ou expérimentés) qui va me permettre de développer au mieux mes capacités physiques, techniques et tactiques,
- au-delà de mes séances d'entraînements liées à mon équipe, la possibilité de suivre deux séances supplémentaires par mois, orientées sur les concepts fondamentaux du basket-ball,
- l'accès gratuit à tous les matches des équipes sénières organisés à domicile, quel que soit le type de compétition (coupe, play-off),
- une assurance 'Accidents Corporels' souscrite par l'AWBB auprès de Ethias, et couverte par une partie du montant de l'affiliation. Les conditions générales et les limites de cette assurance imposée à tous les Clubs affiliés à l'AWBB peuvent être consultées sur le site de cette association. Si les conditions de cette police semblent insuffisantes au joueur/joueuse, il lui revient dès lors de prendre les mesures nécessaires pour se couvrir personnellement au moyen d'une assurance sportive complémentaire auprès de la compagnie de son choix, voire d'une assurance hospitalisation
- en fin de saison (avant la fin de la période des transferts), des informations relatives à la composition des équipes pour l'année suivante. Je dispose ainsi d'une pleine connaissance de mon affectation, des partenaires avec qui je vais évoluer et des cadres qui vont m'accompagner durant la prochaine saison.

Je donne

- je suis en ordre de licence, de certificat médical (signé, après avoir pris connaissance des consignes relatives au dopage) et de cotisation, avant le début de toute nouvelle saison. Ces critères sont indispensables pour accéder à tout match officiel organisé dans le cadre des différentes compétitions,

- j'adhère sans restriction aux règles en vigueur au sein du club,
- je participe à tous les entraînements ainsi qu'aux activités et stages organisés dans le cadre du club. Si je suis, malgré tout, empêché(e), j'avertis l'entraîneur ou le délégué le plus rapidement possible. Si je ne peux participer au match auquel je suis convié, j'informe également l'entraîneur ou le délégué et remets mon équipement de match à disposition de l'équipe.
- je respecte la réglementation en vigueur au niveau de la lutte anti-dopage. Si je suis amené à prendre une médication suite à une affection, j'en parle à l'entraîneur. Pour rappel conformément à l'article 1 du décret du 8 mars 2001 relatif à la promotion de la santé dans la pratique du sport, à l'interdiction du dopage et à sa prévention en Communauté française, on entend par pratique du dopage, l'usage de substances ou l'application de méthodes susceptibles d'améliorer artificiellement les performances des sportifs, qu'elles soient ou non potentiellement dangereuses pour leur santé ou usage de substances ou application de méthodes figurant sur la liste arrêtée par le Gouvernement de la Communauté française. Informations détaillées à consulter sur le site de l'AWBB,
- je veille à favoriser une alimentation correcte et 'sportive' durant les activités organisées dans le cadre du club,
- je respecte les décisions des entraîneurs et des directeurs techniques, quant aux choix sportifs qu'ils opèrent pour préparer, organiser et composer les équipes participant aux compétitions,
- je consens à ce que des photographies soient prises de moi lors des compétitions, entraînements et autres activités organisées par le club et qu'elles soient utilisées, ainsi que mon nom, apparence, autographe ou toute autre caractéristique m'identifiant, à des fins de production, vente, distribution, développement, publicité et promotion de toute communication, tout produit ou service du club ou autorisé par le club, à l'exception toutefois d'une utilisation qui impliquerait une recommandation publicitaire de ma part, de toute autre entité commerciale ou tout autre produit ou service. En cas de désaccord sur un support réalisé, je peux, à tout moment, solliciter le retrait de toute photographie préjudiciable à mon image, en adressant une demande formelle auprès du Conseil d'Administration.

Je suis Entraîneur au Profondeville Sharks

1. L'entraîneur/coach se fera un devoir d'être toujours d'une correction parfaite aussi bien envers ses joueurs, les Membres du Comité, les adversaires, les Officiels, les arbitres et le public.
2. Les entraîneurs/coachs devront également être présent 15 minutes avant le début de l'entraînement pour accueillir les joueurs et disposer le matériel sur le terrain afin de pouvoir débiter l'entraînement à l'heure. En cas d'absence de l'Entraîneur/coach, ce dernier devra prévenir tous les parents de ces joueurs ou les joueurs eux-mêmes, le plus vite possible et si possible la veille de l'entraînement. Les séances d'étirements se feront obligatoirement en dehors du terrain, après l'entraînement.
3. Le Membre du Comité se fera un devoir d'être toujours d'une correction parfaite aussi bien envers les joueurs du club, les Entraîneurs/coachs, les adversaires, les Officiels, les arbitres et le public.

Je reçois

- un cadre global défini par les directeurs techniques (équipes sénières et jeunes) décrivant le mode de fonctionnement sportif du club ainsi que les enjeux liés à chaque catégorie,
- l'accès gratuit à tous les matches des équipes sénières organisés à domicile, quel que soit le type de compétition (championnat, coupe, Play-off),
- l'opportunité d'évoluer au sein d'un club structuré présentant des objectifs sportifs ambitieux, dans un climat convivial,
- l'accès au matériel didactique adéquat pour l'apprentissage du basketball,

Je donne

- je suis présent à tous les entraînements et j'arrive un quart d'heure avant le début de ceux-ci. En cas d'impossibilité majeure, je m'organise pour assurer mon remplacement (voir Charte des Coachs). Les entraîneurs qui ne se présenteraient pas régulièrement soit à des entraînements, soit à des matches pourraient faire l'objet de sanctions, après délibéré du Conseil d'Administration,
- je consulte régulièrement le site de l'AWBB et du CP Namur afin d'être informé des dernières modifications relatives aux calendriers,
- je suis en possession de tous les éléments administratifs nécessaires pour un bon fonctionnement de l'équipe (coordonnées des joueuses, n° des matches, calendriers, ...),
- je tiens à jour un relevé des présences aux différents entraînements ainsi que les raisons des absences avancées,
- je respecte les joueuses et les supporters adverses, mais également les arbitres et les commissaires de table. J'adopte durant les matches un comportement sportif exemplaire à leur égard. Jamais je ne cherche à ridiculiser l'adversaire, quel que soit son niveau de jeu, - j'applique des méthodes qui suivent la ligne de conduite sportive fixée par les directeurs techniques. Je m'inscris, par ma façon d'être, dans le projet sportif du club,
- je suis présent au moins 40 minutes avant le début de chaque match et fixe les objectifs collectifs et individuels,
- je veille à ce que les joueurs/joueuses prennent une douche après chaque match. L'hygiène sportive passe avant tout par une hygiène corporelle,
- j'encourage et motive mes joueuses, quelle que soit l'évolution du score,
- je respecte les règles prévues par l'AWBB en terme de pratique sportive, quant à l'usage du système défensif de zone, mais aussi quant à l'obligation d'aligner chaque joueur au moins un quart temps dans les catégories les plus jeunes. Dans ce contexte, je veille à équilibrer le temps de jeu de chacun en fonction des présences, de l'application et de la motivation aux entraînements,
- je sanctionne les joueurs/joueuses qui font montre d'un esprit non-sportif, vis-à-vis de leurs adversaires ou vis-à-vis des arbitres,
- à la fin de chaque match, je veille à ce que toute l'équipe salue l'équipe adverse,
- je m'assure que l'échauffement (avant le match) et le stretching (après le match) sont effectués dans de bonnes conditions,
- je participe naturellement au 'verre d'après match' et je veille à intégrer tout le monde à cette occasion, afin de créer un esprit de groupe non seulement sur le parquet, mais également en



dehors. J'évite les commentaires extrémistes, à chaud, sur le match et privilégie le débriefing lors du prochain entraînement,

- J'entretiens de bonnes relations avec les parents et les encourage à participer aux activités du club. Leur motivation déterminera aussi la motivation de leurs enfants,
- je participe à un stage organisé par le club au cours de la saison, en coordination avec le directeur technique.

Je suis Délégué/Déléguée au Profondeville Sharks

Par équipe, **une** personne joue le rôle de délégué (d'autres personnes seront bien sûr sollicitées par exemple pour assurer le rôle de commissaire de table). Son implication est primordiale pour le bon fonctionnement de celle-ci.

Je reçois

- En début de saison, une information sur l'utilisation du matériel de marque du hall sportif,
- une information sur les règles de marquage sur les feuilles de matches,
- un brassard aux couleurs du club,
- l'accès gratuit à tous les matches des équipes séniors organisés à domicile, quel que soit le type de compétition (championnat, coupe, play-off).

Je donne

- je veille à véhiculer l'information entre les différents intervenants (joueuses, coaches, ...),
- je m'assure que mon équipe respecte les règles de bonne conduite,
- j'organise les déplacements en m'assurant qu'il y aura suffisamment de véhicules pour transporter l'ensemble des joueuses,
- j'assure (avec l'assistance des parents) la bonne organisation de chaque rencontre, notamment en ce qui concerne la préparation des terrains, l'accueil des arbitres, la remise en ordre de l'espace réservé aux joueuses, ...
- en toute circonstance, je veille à respecter et à faire respecter l'adversaire, les arbitres et le public, ... même si ce n'est pas toujours facile ! C'est l'image du club qui est en jeu.

L'ensemble des tâches relevant de la responsabilité du délégué est détaillé dans un document annexe : 'Je suis délégué des Profondeville Sharks'. Ce document servira de référentiel au délégué et l'accompagnera tout au long de la saison dans sa farde (indispensable outil pour le bon déroulement des compétitions).

Je suis Supporter et/ou Parent au Profondeville Sharks

- Je respecte les séances d'entraînement en ne perturbant pas celles-ci par du bruit inutile. Pour récupérer mon enfant, j'attends dans le hall d'entrée afin de laisser les joueurs/joueuses concentrés, - j'encourage sans compter les joueurs/joueuses lors des matches, mais sans dénigrer qui que ce soit, même si les performances présentées ne sont pas satisfaisantes,
- Je ne considère pas le club comme une garderie organisée pour occuper les loisirs. L'engagement personnel des parents est un gage de réussite supplémentaire dans l'évolution sportive de l'enfant.
- Je suis supporter de mes enfants, mais aussi de l'équipe, car le basketball est avant tout un sport collectif,
- Je respecte les arbitres et je reste courtois avec eux dans toutes les circonstances,
- Je m'engage à assister l'équipe du bar lors des matches de l'équipe de mes enfants, selon le rythme déterminé par le planning que me communiquera le délégué de l'équipe. L'objectif de ce planning est d'organiser une rotation entre les différents parents, de façon à assurer une continuité de service auprès des personnes permanentes du bar et de limiter au maximum le nombre de prestations (1 ou 2) de chaque parent durant la saison.
- Je participe aux activités du club et je n'hésite pas à donner un coup de main dans le cadre de l'organisation de celles-ci. La grande réussite de ces activités repose sur une participation massive des membres du club, mais aussi sur l'appui logistique fourni par ceux-ci, car rappelons-le, tout le monde est Volontaire au sein du club.



Sanctions

Le Conseil d'Administration des Profondeville Sharks se réserve le droit d'appliquer des sanctions, à l'égard des différents acteurs mentionnés ci-dessus, en cas de non-respect des obligations comportementales ou financières, détaillées dans ce document. Les sanctions peuvent aller d'un simple avertissement, jusqu'à la suspension temporaire, voire l'exclusion définitive du club, selon la gravité des faits constatés.

**Bon travail et beaucoup de plaisir au sein de
NOTRE Club**



VERSION COURTE A IMPRIMER ET A COLLER DANS TA CHAMBRE

Charte des 10 commandements du basketteur des Profondeville Sharks

1. Pour tous tes équipiers, un ami tu seras
2. Tes adversaires tu respecteras
3. La décision de l'arbitre tu accepteras
4. Contre tes équipiers, point tu ne réclamera
5. Au public, bonne image tu donneras
6. Les mots grossiers et la provocation, tu éviteras
7. Aux entraînements réguliers tu travailleras et le meilleur de toi-même tu donneras
8. L'honnêteté à l'utile tu préféreras
9. Porter bien haut la réputation de ton Club tu veilleras
10. Aider ton Club en tout temps tu feras.

Et ainsi tu progresseras